

PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITE PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° DCPAT 2020-0032 du 11 février 2020

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant sur la lutte contre la prolifération des ambrosies et de la berce du Caucase dans le département de la Sarthe.

Le préfet de la Sarthe, Officier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant sur la lutte contre la prolifération des ambrosies et de la berce du Caucase dans le département de la Sarthe,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

**Article 1** : - Le projet d'arrêté préfectoral portant sur la lutte contre la prolifération des ambrosies et de la berce du Caucase dans le département de la Sarthe est mis à la consultation du public du 14 février 2020 au 5 mars 2020.

**Article 2** : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/ Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
  
Thierry BARON